



GROUPE SPECIAL SUR L'ARTICLE 13
Sixième session
Bonn, 3-12 juin 1998
Point 2 a) de l'ordre du jour provisoire

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTE

Note du secrétaire exécutif

I. INTRODUCTION

1. Des dispositions ont été prises pour que la sixième session du Groupe spécial sur l'Article 13 (AG13) se tienne à l'Hotel Maritim, à Bonn, du 3 au 12 juin 1998. Le Président ouvrira la session le mercredi 3 juin 1998 à 10 heures.

II. ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

2. L'ordre du jour provisoire proposé pour la sixième session de l'AG13, après consultation du Président, est le suivant :

1. Ouverture de la session.
2. Questions d'organisation :
 - a) Adoption de l'ordre du jour;
 - b) Organisation des travaux de la session.
3. Fonctions du processus consultatif multilatéral et procédures correspondantes.
4. Rapport sur les travaux de la session.

1. Ouverture de la session

3. La sixième session de l'AG13 sera ouverte par le Président mercredi 3 juin 1998 à 10 heures.

2. Questions d'organisation

a) Adoption de l'ordre du jour

4. L'ordre du jour provisoire de l'AG13 est présenté pour adoption (voir le paragraphe 2 ci-dessus). Il est conçu de façon que le Groupe puisse concentrer son attention sur l'examen des questions définies à l'annexe II de son rapport sur sa cinquième session (FCCC/AG13/1997/4) dans le but d'achever ses travaux.

b) Organisation des travaux de la session

i) Travail à faire à la session

5. A sa cinquième session, l'AG13 a décidé de se fixer pour objectif d'avoir achevé ses travaux au moment où la Conférence des Parties tiendrait sa quatrième session. A sa troisième session, la Conférence des Parties, après avoir examiné le rapport de l'AG13 sur sa cinquième session (FCCC/AG13/1997/4), a décidé que les travaux du Groupe devraient se poursuivre et elle l'a invité à les achever avant qu'elle tienne sa quatrième session et à lui rendre compte à cette session de ses conclusions ou de l'état d'avancement de ses travaux au cas où ceux-ci n'auraient pas été menés à leur terme d'ici là (FCCC/CP/1997/7/Add.1). Le Groupe souhaitera peut-être réfléchir à la manière de procéder pour achever ses travaux pour la quatrième session de la Conférence des Parties.

ii) Documentation

6. L'ordre du jour provisoire a été établi en partant du principe que la documentation serait disponible en temps voulu dans les six langues officielles de l'Organisation des Nations Unies.

7. On trouvera en annexe la liste des documents se rapportant aux différents points de l'ordre du jour provisoire, ainsi que des autres documents qui seront disponibles à la session.

8. Conformément aux conclusions auxquelles l'AG13 est parvenu à sa cinquième session, le principal document soumis à la session sera le texte récapitulatif des fonctions du processus consultatif multilatéral et des procédures correspondantes, qui se trouve à l'annexe II du rapport sur les travaux de la cinquième session (FCCC/AG13/1997/4).

iii) Calendrier des travaux

9. Le calendrier des travaux du Groupe prévoit un nombre de séances compris entre six au minimum et huit au maximum de façon à lui permettre de présenter un rapport sur ses conclusions à la Conférence des Parties à sa quatrième session. Un projet de calendrier des travaux sera présenté dans le document FCCC/SB/1998/3.

10. Le programme des séances au cours de la session sera fonction des installations et services disponibles aux heures de travail normales, pendant lesquelles il est possible d'organiser deux séances des organes de la Convention avec interprétation, l'une de 10 heures à 13 heures et l'autre de 15 heures à 18 heures. Quelques salles seront également disponibles pour des réunions informelles sans interprétation. Les délégations sont instamment invitées à tirer pleinement parti de ces services et installations en respectant l'horaire prévu pour l'ouverture des séances.

3. Fonctions du processus consultatif multilatéral et procédures correspondantes

11. A sa cinquième session, l'AG13 a décidé que le texte récapitulatif sur les fonctions du processus consultatif multilatéral et les procédures correspondantes, qui figurait à l'annexe II de son rapport sur les travaux de cette session et tenait compte des questions soulevées ainsi que des points de convergence et de divergence, servirait de base de discussion principale pour le Groupe à sa sixième session. L'AG13 a noté par ailleurs qu'il examinerait la question de savoir s'il y aurait lieu d'apporter des modifications à la compilation-cadre en fonction des résultats auxquels les négociations relatives à l'élaboration d'un protocole ou d'un autre instrument juridique pourraient aboutir à la troisième session de la Conférence des Parties (FCCC/AG13/1997/4). Le Protocole de Kyoto à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques est reproduit dans le document FCCC/CP/1997/7/Add.1.

4. Rapport sur les travaux de la session

12. Compte tenu du temps qui sera probablement nécessaire pour examiner tous les points de l'ordre du jour, il n'est pas certain que le texte complet du projet de rapport soit disponible à la fin de la session. L'AG13 souhaitera peut-être adopter des décisions ou des conclusions sur les questions de fond au titre des points pertinents de l'ordre du jour et autoriser le Rapporteur à achever la mise au point du rapport après la session suivant les indications du Président et avec le concours du secrétariat. Tout sera mis en oeuvre pour que le texte des conclusions soit disponible dans toutes les langues, mais cela ne sera possible que si le secrétariat dispose de suffisamment de temps pour en assurer la traduction.

- FCCC/AG13/1996/MISC.1 et Add.1 Responses to questionnaire relating to the establishment of a multilateral consultative process: Submissions by Parties and non-parties
- FCCC/AG13/1996/MISC.2 et Add.1 Responses to questionnaire relating to the establishment of a multilateral consultative process: Submissions by intergovernmental and non-governmental bodies
- FCCC/CP/1996/15 et Add.1 Rapport de la Conférence des Parties sur les travaux de sa deuxième session, tenue à Genève, du 8 au 19 juillet 1996
- FCCC/AG13/1995/2 Rapport du Groupe spécial sur l'Article 13 sur les travaux de sa première session, tenue à Genève les 30 et 31 octobre 1995
- FCCC/CP/1995/7 et Add.1 Rapport de la Conférence des Parties sur les travaux de sa première session, tenue à Berlin, du 28 mars au 7 avril 1995
- FCCC/CP/1995/MISC.2 Consideration of the establishment of a multilateral consultative process for the resolution of questions regarding implementation (Article 13): A review of selected non-compliance, dispute resolution and implementation review procedures
- A/AC.237/59 Examen de la mise en place d'un processus consultatif multilatéral pour le règlement des questions relatives à l'application de la Convention (Article 13)
- A/AC.237/MISC.46 Consideration of the establishment of a multilateral consultative process for the resolution of questions regarding implementation (Article 13): Submissions from delegations relating to Article 13
